

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

Vu le règlement européen sur la protection des données personnelles paru au journal officiel de l'Union européenne entré en application le 25 mai 2018

Vu l'arrêté ministériel du 26 janvier 1995 portant création d'une application informatique nationale de gestion des enseignements et des étudiants — APOGEE

Vu l'arrêté du 16 février 2012 modifié portant création d'un traitement dénommé « répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis »

Vu le décret 2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble modifié par le décret 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts

Vu la décision de l'Amue du 27 mars 2013 portant modification d'une application informatique nationale de gestion des enseignements et des étudiants

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

ARRETE

Article 1 - Il est mis en œuvre à l'Institut polytechnique de Grenoble le traitement automatisé de données à caractère personnel APOGEE, dont l'objet est l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants de l'établissement.

Article 2 - Toute inscription à l'Institut polytechnique de Grenoble nécessite le recueil de données à caractère personnel qui font l'objet de traitements informatiques à différentes finalités.

Ces traitements, dont certains revêtent un caractère obligatoire et s'inscrivent majoritairement dans un dispositif légal et réglementaire, sont mis en œuvre sur la base légale de la mission d'intérêt public définie à l'article 6.1.e) du RGPD.

Il s'agit notamment de la gestion des inscriptions et des formations, des emplois du temps, de la médecine préventive, etc. Ces traitements ont été déclarés auprès de la CNIL. La mise en œuvre de ces traitements est opérée par des services internes, des services interuniversitaires mutualisés ou d'autres organismes légalement habilités à traiter les données personnelles.

Article 3 - Les données sont traitées confidentiellement par les services et personnes habilités et sont conservées conformément aux durées réglementaires.

Article 4 - Certaines données traitées sont susceptibles d'être communiquées, sous réserve de la saisie de l'accord de l'étudiant, à des destinataires désignés dans le *Formulaire 2023-2024 relatif à la gestion des données à caractère personnel ainsi qu'aux arrêtés, chartes et règlements*.

Article 5 - Les droits d'opposition, d'accès et de rectification, prévus aux articles 38, 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi que par le règlement général européen sur la protection des données (RGPD) paru au journal officiel de l'Union européenne et entré en vigueur le 25 mai 2018, s'exercent auprès du service scolarité de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Article 6 - Le directeur général des services de l'Institut polytechnique de Grenoble, et les directeurs des composantes, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux des services d'établissement (Entrée B — RDC) et dans ceux des composantes et publié sur le site web de l'établissement.

Cet arrêté prend effet à la date de sa signature : il abroge l'arrêté n° 2022-024 du 30 juin 2022 de l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble relatif à l'informatisation de la gestion des enseignements et des étudiants de Grenoble INP et est applicable jusqu'au terme de l'année universitaire qu'il concerne.

Grenoble, le 28 juin 2023

L'administrateur général

ANNEXE

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

► **Identité et coordonnées du responsable de traitement :**

Grenoble INP - UGA Institut d'ingénierie et de management
Graduate schools of engineering and management
46 avenue Félix Viallet - 38031 GRENOBLE Cedex 1 – France
Tél. : +33 (0)4 76 57 45 00

► **Identité et Coordonnées du Délégué à la protection des données :**

Délégué à la Protection des Données
Bâtiment DSIM Domaine universitaire
31, rue des mathématiques - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES
Tél. : +33 (0)4 56 52 90 44 - E-mail : DPO@grenoble-inp.fr

► **Finalité et base légale :**

Le traitement est nécessaire à la gestion administrative et pédagogique de la scolarité des étudiants. La base légale de ce traitement est la mission d'intérêt publique.

► **Finalités secondaires :**

Grenoble INP réalise également des enquêtes (la base légale de ce traitement est le consentement des personnes concernées) ainsi que des traitements statistiques (la base légale de ces traitements est l'intérêt légitime de l'établissement ou le respect d'une obligation légale dans le cadre de l'enquête SISE notamment)
Les destinataires de vos données sont :

- la Direction soutien à la Formation, Entreprises, International (DEFI)
- les services de la scolarité des écoles pour les cursus auxquels vous êtes inscrits
- la direction du Système d'Information pour vous donner accès à l'ensemble des services numériques
- le service juridique pour l'organisation des élections
- le service des sports
- le service en charge des enquêtes d'insertion professionnelle
- le service chargé de la gouvernance des données et d'aide à la décision

Vos données sont également transmises à des organismes légitimes, interuniversitaires (Centre de santé, BU, Observatoire de la vie étudiante) ou externes (CROUS ; Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). Enfin, elles sont susceptibles d'être communiquées avec votre consentement aux organismes partenaires de la formation ou de la vie associative des étudiants, désignés dans le *Formulaire 2023-2024 relatif à la gestion des données à caractère personnel ainsi qu'aux arrêtés, chartes et règlements*.

► **Durées de conservation :**

Vos données sont conservées 3 ans à compter de votre dernière inscription en base active, puis font l'objet d'un archivage selon les durées légales.

► **Transferts :**

Vos données sont susceptibles d'être transférées en dehors de l'Union Européenne dans le cas où vous effectueriez une mobilité étudiante dans un pays situé en dehors de l'Union Européenne. Vous serez alors spécifiquement informé, selon le pays choisi, de l'existence ou de l'absence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission. En cas d'absence d'une décision d'adéquation, vous serez tenu informé des garanties mises en place pour encadrer le transfert de vos données par la Direction soutien à la Formation, Entreprises, International (DEFI).

► **Droits :**

Vous disposez des droits suivants : droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant ; droit de rectification ; droit à l'effacement de celles-ci, ou à la limitation du traitement, dans le respect des durées légales de conservation ; droit de s'opposer au traitement de vos données selon la finalité du traitement, et droit à la portabilité de vos données.

Concernant les traitements dont la base légale est le consentement (enquêtes par exemple), vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant scolarite@grenoble-inp.fr.

En cas de contestation légitime non satisfaite, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (voir cnil.fr)

► **Exigence de fourniture de données à caractère personnel :**

La fourniture des données figurant dans le présent formulaire étant nécessaire à votre scolarité, elle revêt un caractère obligatoire.